



Communiqué de presse du 1^{er} février 2019
#Artisanat #Bâtiment

Artisanat du bâtiment :

**Suite aux annonces fracassantes du Ministre de l'Ecologie
sur la rénovation énergétique à 1euro,
la CAPEB déplore que le gouvernement ait écarté du
dispositif les entreprises artisanales du bâtiment.**

Paris, le 1^{er} février 2019 -Le Conseil des professions de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) réuni ce jour tient à faire savoir la stupéfaction des entreprises du bâtiment, tous métiers confondus, qui ont appris, comme la plupart des acteurs de la construction, l'annonce des offres chaudières et PAC à 1 € faite devant le Sénat, laissant sous-entendre au grand public le caractère règlementaire de celles-ci. Les 8 présidents d'UNA de la CAPEB veulent alerter leurs clientèles sur les risques et les déconvenues que cette offre « outrageusement commerciale » recèle. Enfin la CAPEB donnera rendez-vous au secteur très prochainement pour présenter les offres alternatives et équitables qu'elle a packagingées avec ses partenaires de confiance.

Le rappel des faits

Depuis quelques jours, plusieurs annonces par voie de presse sont venues présenter de nouvelles offres « PAC à 1€ » ou encore « Chaudière à 1€ ». Ces offres, lancées par des acteurs privés (fournisseurs d'énergie, délégataires...), reposent sur plusieurs incitations financières s'appuyant sur le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Le Président de la CAPEB, Patrick Liébus, regrette que la CAPEB n'ait pas été consultée et associée à ce dispositif. En effet, le Gouvernement n'a jamais évoqué, avec la filière, son intention de faire porter les aides publiques du « programme Agilité » de l'ANAH par des opérateurs commerciaux privés, même si on peut comprendre le choix de diversifier le portage des aides face à l'urgence sociale.

Les entreprises artisanales du bâtiment, a fortiori les entreprises adhérentes de la CAPEB, ne comprennent pas comment elles ont pu être écartées d'une telle offre, alors qu'elles maillent le territoire et réalisent aujourd'hui l'immense majorité des travaux de rénovation énergétique des logements, avec le souci permanent d'offrir des solutions de qualité, adaptées aux besoins de leurs clients.

Les risques encourus

Le Réseau territorial des CAPEB est littéralement assailli de questions légitimes émanant des professionnels mais aussi des particuliers suite à ces annonces. Comment justifier aux entreprises l'intérêt des offres présentées, qui ont pour conséquence pour ces entreprises de ne plus avoir une relation directe avec leurs clients, étant de fait reléguées au rang de sous-traitant, et donc de perdre des clients fidèles !.

Côté clientèle, le dispositif est réservé aux ménages modestes et en situation de « grande précarité énergétique », qui peuvent être sensibles aux effets d'annonces faites par quelques opérateurs. Et ainsi, ne pas entendre ou voir que l'offre volontairement floue peut s'avérer trompeuse : son slogan parle de « ...à un euro » mais il faut entendre « ...à partir d'un euro.... ».

Le Président de la CAPEB, Patrick Liébus, déclare : « La CAPEB n'est pas opposée, par principe, à l'existence de telles offres à 1 € dès lors que celles-ci garantissent sur la qualité des travaux réalisés et qu'elles permettent à des entreprises compétentes d'être associées à leur portage. C'est pourquoi avec l'ANAH et nos partenaires de confiance, nous bouclons une offre promotionnelle de qualité, qui permettra aux entreprises de répondre directement à leurs clients en tenant compte de la diversité de leurs attentes et en s'adaptant à leurs revenus, le niveau des aides en dépendant fortement. »

Les offres concurrentielles de la CAPEB

La CAPEB proposera une offre, qui préservera la relation directe de l'entreprise et de son client et dont le modèle économique retenu respectera la qualité des travaux réalisés (performance du matériel, qualité de la prescription, respect des règles de l'art, marge de l'entreprise...).

La CAPEB travaille donc avec les fournisseurs d'énergies avec lesquels elle dispose d'un partenariat sur les CEE pour proposer une (ou plusieurs) offre(s) visant à minimiser le reste à charge pour les ménages, selon notamment leur niveau de revenus.

À propos

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :*

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

La CAPEB est aussi sur Twitter : [@capeb_fr](https://twitter.com/capeb_fr)

Contacts presse : Agence Hopscotch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87 - mpernaut@hopscotch.fr
